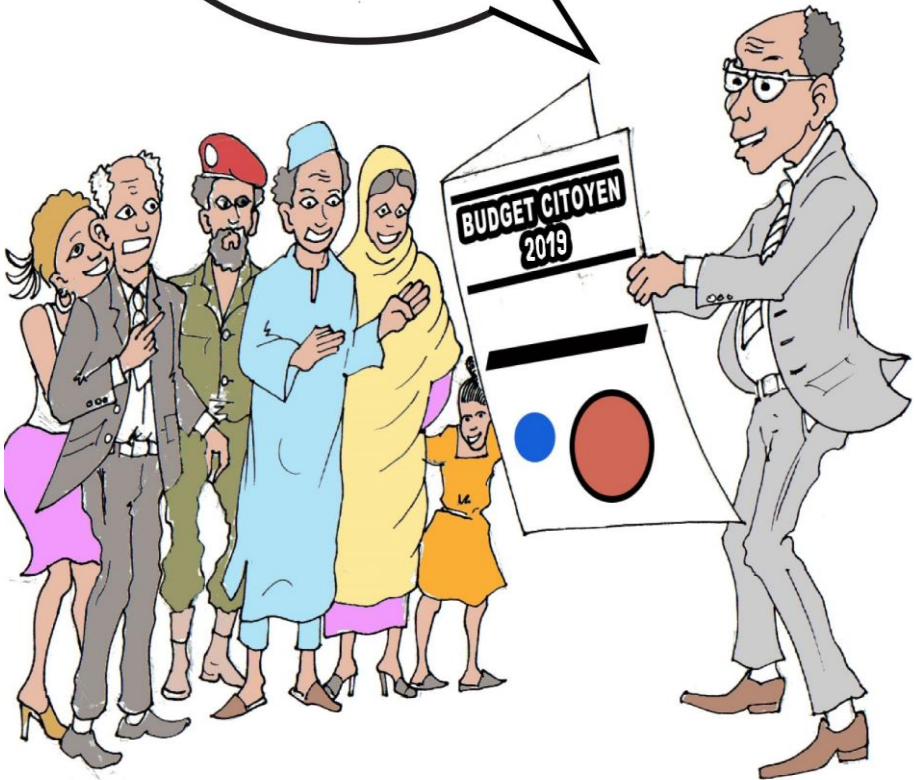


**LE BUDGET CITOYEN
EST LE BUDGET GÉNÉRAL
DE L'ÉTAT DANS UN
LANGAGE FACILE !**



Pourquoi le budget citoyen ?



Le Ministère des Finances et du Budget du Tchad élabore et publie le budget citoyen afin de contribuer activement à l'institution de la nouvelle approche fondée sur la transparence et l'implication des citoyens dans la gestion des finances publiques. Cette approche qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des réformes des finances publiques, induites par la Loi N°18/PR/2016 du 24 novembre 2016 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques, entend fournir au citoyen un moyen d'accéder à l'information et aux procédures budgétaires.

En clair, le budget citoyen cherche à expliquer aux populations tchadiennes, sous format simplifié, le Budget Général de l'Etat. Il explique brièvement le processus d'élaboration du budget de l'État, la composition des recettes et des dépenses, les politiques prioritaires auxquelles seront affectées d'importantes ressources publiques pour atteindre les objectifs de développement socio-économique ainsi que les mesures fiscales et douanières pour améliorer la prestation des services publics au profit des populations. Il permet également aux citoyens de suivre les dépenses publiques et de prendre connaissance du niveau du déficit budgétaire et de l'endettement public.

Outil par excellence pour une participation citoyenne active au processus budgétaire, le budget citoyen est un document majeur de la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques au Tchad et en particulier de l'implémentation de la logique de la gestion axée sur les résultats (GAR) dans l'administration publique tchadienne.



Table des matières

Liste des tableaux	3
Liste des figures	3
Liste des abréviations	4
Introduction	5
1. Dans quel contexte est élaboré le budget 2019 ?	6
A- Processus de l'élaboration du budget de l'Etat	6
B- Contexte macroéconomique d'élaboration du budget 2019	7
C- Objectif du Budget 2019	7
2. Comment le budget 2019 est financé et dépensé ?	8
A- Les ressources de l'Etat en 2019	8
B- Les dépenses de l'Etat en 2019	10
C- Le solde budgétaire en 2019	12
3. Quelles sont les dépenses sectorielles en 2019 ?	13
A- Les dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté	13
B- Les dépenses d'investissements par source de financement	14
C- Les dépenses globales de chaque Institution et Ministère	15
4. Quelles sont les mesures fiscales et douanières 2019 ?	16
A- Impôts sur les revenus et les bénéfices	16
B- Droits d'accise, redevances et autres taxes	18
C- Exonérations et exemptions fiscales et douanières	18
Conclusion	20
Quelques définitions des termes et concepts	21

Liste des tableaux

Tableau 1 : Principales hypothèses macroéconomiques du Budget 2019	7
Tableau 2 : Prévision des recettes	8
Tableau 3 : Dépenses de l'Etat en 2019	10
Tableau 4 : Solde budgétaire LFI 2019	12
Tableau 5 : Dépenses des secteurs prioritaires	13

Liste des figures

Graphique 1 : Etapes de l'élaboration du Budget de l'Etat	6
Graphique 2 : Prévision des recettes par nature	8
Graphique 3 : Recettes fiscales	9
Graphique 4 : Recettes non fiscales	9
Graphique 5 : Prévision des recettes en dons	9
Graphique 6 : Dépenses de l'Etat en 2019	10
Graphique 7 : Répartition des dépenses par nature	11
Graphique 8 : Répartition des dépenses des secteurs prioritaires	14
Graphique 9 : Dépenses d'investissements par source et par ministère	14
Graphique 10 : Dépenses globales par Institution et Ministère	15

Liste des abréviations

CBMT	: Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDMT	: Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale
DOB	: Débat d’Orientation Budgétaire
FCFA	: Francs de la Communauté Financière d’Afrique
FMI	: Fonds Monétaire International
IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
LFI	: Loi de Finances Initiale
LFR	: Loi de Finances Rectificative
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
MPCI	: Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
PAMFIP	: Plan d’Action pour la Modernisation des Finances Publiques
PAP	: Programmes d’Actions Prioritaires
PIB	: Produit Intérieur Brut
PM	: Premier Ministre
PND	: Plan National de Développement
PPG	: Programme Politique du Gouvernement
PIP	: Programme d’Investissements Publics
PR	: Président de la République
PTFs	: Partenaires Techniques et Financiers
PTIP	: Programmation Triennale des Investissements Publics
TIC	: Technologie de l’Information et de la Communication
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l’Etat
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	: Union Européenne

Introduction



Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes des finances publiques, conformément aux Directives CEMAC relatives aux Lois de Finances, le Ministère des Finances et du Budget, à travers la Direction Générale du Budget, a diffusé pour la première fois un Budget Citoyen en 2016 avec l'appui de la Banque Mondiale sous le thème « **Budget**

Citoyen du Tchad : outil de transparence de la Loi de Finances ». Un vaste programme de vulgarisation a été mis en œuvre avec la collaboration de (23) vingt-trois Organisations de la Société Civile (OSC) à raison d'une par région. Un large public a ainsi été informé sur l'ensemble du territoire au travers des animations publiques, des spots audiovisuels, des fascicules et des dépliants du Budget Citoyen.

Le thème retenu pour le budget citoyen du Tchad pour l'année 2019, est « Amélioration des conditions de vie des populations tchadiennes ». Le choix de ce thème est motivé par la volonté du Ministère des Finances et du Budget d'aller plus loin en rendant encore plus accessible les concepts et informations budgétaires contenus dans la Loi de Finances de 2019, de manière simplifiée et illustrée. L'objectif ainsi visé est d'améliorer conséquemment la gestion des Finances Publiques par les canaux de la transparence financière et l'accès à l'information budgétaire pour les citoyens et la société civile. Cette transcription du Budget Général de l'Etat en un langage simple et accessible permet au citoyen de mieux connaître les principales ressources et dépenses de l'Etat, notamment dans les secteurs qui ont un impact considérable sur le bien-être de la population tels que l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable et la sécurité.

Ce budget citoyen offre l'occasion de connaître les nouvelles dispositions fiscales induites par la Loi de Finances 2019. Il expose successivement le contexte et objectifs du Budget Général de l'Etat 2019, le processus de son élaboration, son contenu et l'analyse des dépenses par Institution et Ministère ainsi que l'analyse des dépenses relatives à la lutte contre la pauvreté et les dépenses d'investissements financées sur les ressources intérieures et extérieures. Ce budget intègre également, quelques définitions des concepts budgétaires à la fin de ce document dans le but de permettre au citoyen lambda de s'approprier les notions de base en finances publiques.



Enfin, le Budget Citoyen 2019 introduit une nouveauté en offrant l'opportunité à chaque citoyen de le consulter à travers le site du Ministère des Finances et du Budget (<http://www.finances.gouv.td/>) ainsi que celui de l'observatoire Tchadien des Finances Publiques (<http://www.observatoire.td/>). Les pages **Facebook** et **Twitter** des

deux sites diffuseront également la brochure ainsi que les autres outils de sensibilisation sur le budget citoyen (micro programme audio, vidéo-clip, dépliants).

1. Dans quel contexte est élaboré le budget 2019 ?

A- Processus de l'élaboration du budget de l'Etat

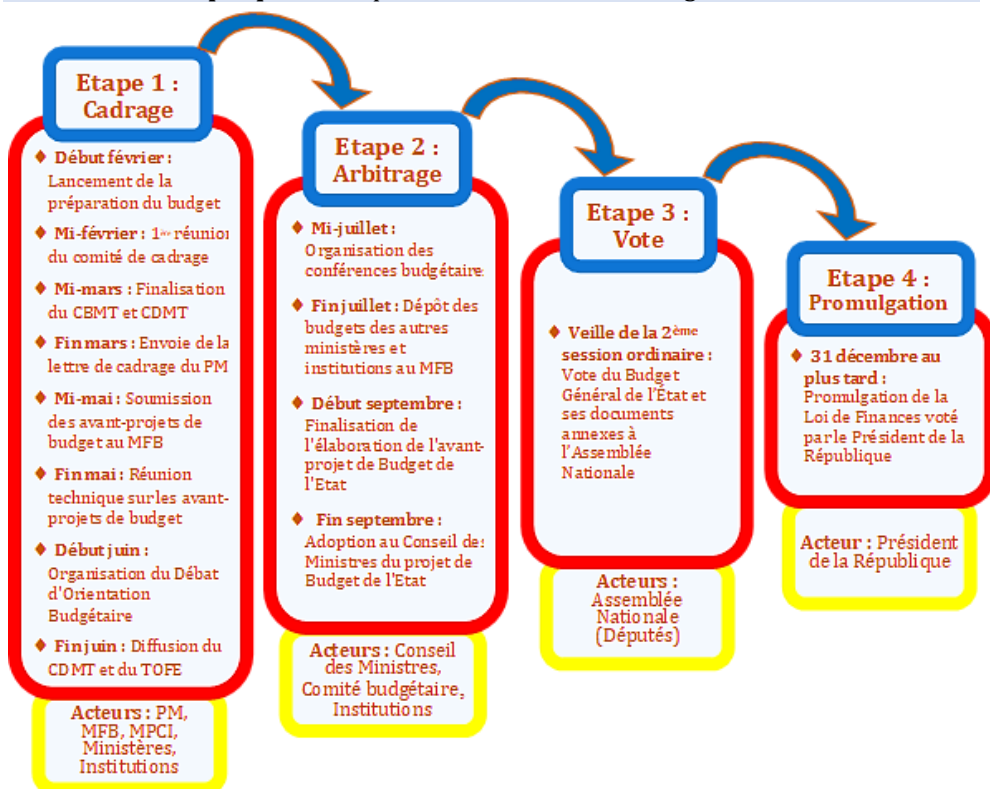


Le budget de l'Etat est le document qui retrace toutes les recettes et les dépenses de l'État, à l'exception des recettes affectées aux budgets annexes et aux comptes spéciaux.

Le processus d'élaboration du budget tchadien se base sur des documents de planification, notamment le Programme National de Développement (PND). Le PND a été conçu dans un cadre inclusif où l'on a vu la participation de la Société Civile et donne des orientations sectorielles qui sont mises en œuvre par les ministères.

Elaboré par le Gouvernement, le Budget de l'Etat est soumis à un vote à l'Assemblée Nationale. Avant d'être voté, le budget suit un long processus d'élaboration conformément au calendrier budgétaire de l'Etat comme ci-dessous.

Graphique 1 : Etapes de l'élaboration du Budget de l'Etat



B- Contexte macroéconomique d'élaboration du budget 2019



Le Budget Général de l'Etat pour l'année 2019 est préparé dans un contexte international marqué par une croissance économique mondiale qui se situerait à 3,9 % en lien avec l'accroissement des demandes intérieures et extérieures des pays de l'Europe et de l'Asie.

Sur le continent africain, les pays d'Afrique subsaharienne devraient enregistrer un taux de croissance de 3,5 % en raison de l'accélération du rythme de croissance des pays importateurs nets de pétrole. Plus particulièrement, il est attendu une croissance économique de 3,3 % dans les pays de la CEMAC liée à la remontée du prix du pétrole brut, du dynamisme du secteur non pétrolier et de l'ajustement opéré par la plupart des Etats en matière de gestion des finances publiques.

Sur le plan national, l'économie tchadienne devrait connaître une croissance qui se chiffrerait à 6,9 % en 2019 par rapport à 2018 où elle serait de 1,5 %. Cette accélération de la croissance en 2019 serait portée principalement par le secteur pétrolier. Bien que les activités seraient plus vigoureuses qu'en 2018, le secteur non pétrolier enregistrerait pour sa part une croissance relativement plus faible estimée à 3 %.

Tableau 1 : Principales hypothèses macroéconomiques du Budget 2019

Indicateur	Valeur
Taux de croissance économique	6,9 %
Taux de pression fiscale hors pétrole	8,0 %
Taux d'inflation	3,0 %
Taux de change	550 FCFA pour un dollar US
Production du pétrole (Quantité)	114 751 barils/jour
Prix du pétrole Brent	65 dollars US/baril

Source : DGSB/MFB, 2019

C- Objectif du Budget 2019



Le Budget 2019 s'inscrit dans le cadre des réformes de l'administration publique, la mise en œuvre du PND 2017-2021 et de la poursuite de la réforme des finances publiques, consacrée par la Loi Organique N°004/PR/2014 relative aux Lois de Finances (LOLF), afin d'assurer une plus grande efficacité des politiques publiques.

Ainsi, la politique budgétaire en 2019 est définie en fonction des orientations du PND, du programme triennal de relance économique convenu avec le Fonds Monétaire International (FMI) et des recommandations du Forum National Inclusif de 2018. En conséquence, à travers le budget 2019, le Gouvernement cherche à accroître les ressources non pétrolières, à maîtriser la masse salariale, à améliorer les dépenses sociales (éducation, santé, Eau, ...) et à augmenter progressivement les dépenses d'investissements publics pour favoriser la relance de l'économie nationale.



2. Comment le budget 2019 est financé et dépensé ?



Le Budget de l'Etat est composé de recettes et de dépenses. Dans la Loi de Finances Initiale (LFI) pour l'exercice 2019, le Budget de l'Etat est présenté à hauteur de 983 milliards de FCFA en recettes contre 979,97 milliards de FCFA en dépenses.

A- Les ressources de l'Etat en 2019

Pour l'année 2019, les recettes du Budget Général de l'État sont composées de 410 milliards de FCFA de recettes fiscales, 242 milliards de FCFA de recettes non-fiscales et 193 milliards de FCFA des recettes en capital.

Graphique 2 : Prévission des recettes par nature

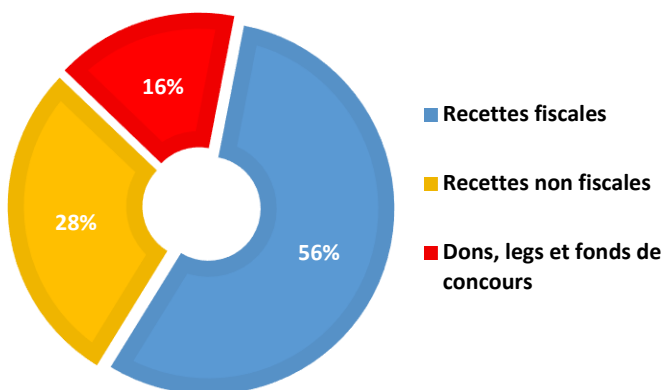


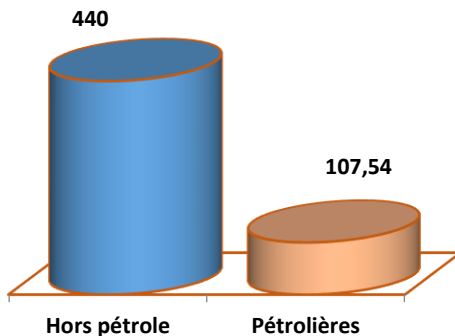
Tableau 2 : Prévission des recettes

Nature des recettes		LFI 2019
Recettes fiscales	Hors pétrole	440,00
	Pétrolières	107,54
	Sous total 1	547,54
Recettes non fiscales	Hors pétrole	26,00
	Pétrolières	253,08
	Sous total 2	279,08
Dons, legs et fonds de concours	Assistance budgétaire	72,00
	Dons projets	84,38
	Sous total 3	156,38
Total recettes		983,00

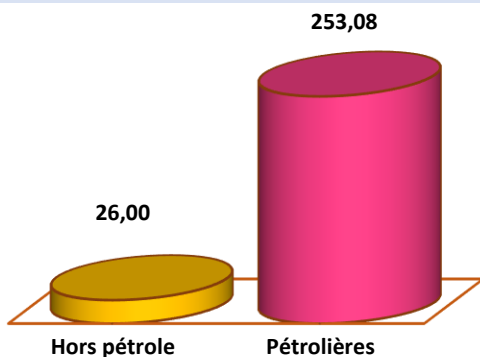
Source : DGSB/MFB, 2019

Les recettes fiscales désignent toutes les sommes versées à l'État pour le paiement de l'impôt (Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), l'impôt sur les revenus, l'impôt sur les sociétés...). Elles se chiffrent en 2019 à hauteur de 547,54 milliards FCFA dont 440 milliards FCFA issues des activités hors pétrole et 107,54 milliards FCFA issues des activités pétrolières (Impôt sur les Sociétés pétrolières et redevances statistiques).

Graphique 3 : Recettes fiscales



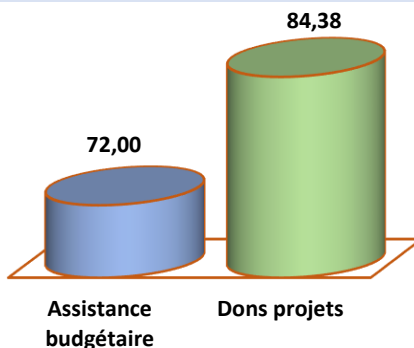
Graphique 4 : Recettes non fiscales



Les recettes non fiscales provenant des sources autres que les impôts (vente des biens et services de l'État, les revenus de domaine, les taxes de circulation, amendes et contraventions, délivrance des actes administratifs...) sont évaluées en 2019 à 279,08 milliards FCFA dont 26 milliards FCFA issues des activités hors pétrole et 253,08 milliards FCFA issues des activités pétrolières (dividendes et redevances).

Les dons, legs et fonds de concours désignent toutes les ressources versées à l'Etat provenant principalement d'un Etat étranger, d'une Organisation Internationale ainsi que des personnes et organismes privés relevant du pays considéré. Pour l'année 2019, cette catégorie de ressource de l'Etat se chiffre à hauteur de 156,38, composée de 72 milliards FCFA d'assistance budgétaire et 84,38 milliards FCFA de dons projets.

Graphique 5 : Prévission des recettes en dons



B- Les dépenses de l'Etat en 2019

Les dépenses du Budget de l'État sont composées des dépenses courantes (salaire, livre scolaire, médicament, carburant, eau, électricité, intérêt de la dette, ...) et des dépenses en capital (remboursement de la dette, construction des hôpitaux, écoles, ponts, routes, achat d'ordinateur, des véhicules, des tables, etc.).

Pour 2019, les dépenses de l'Etat, hormis les dépenses d'amortissements de la dette publique (dont Glencore), s'élèvent à 979,97 milliards de FCFA. Le tableau ci-dessous présente, par nature, ces différentes dépenses.

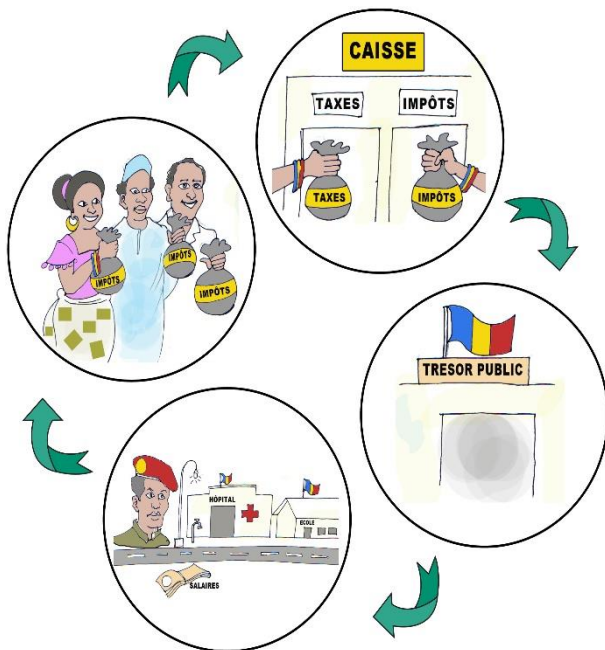
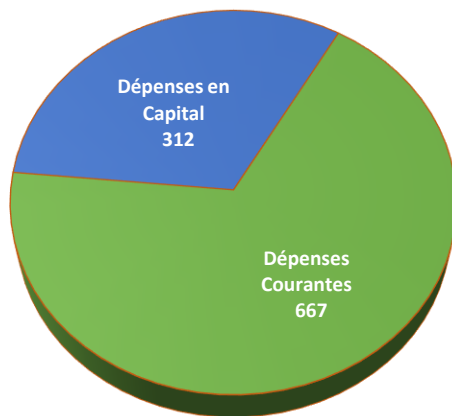


Tableau 3 : Dépenses de l'Etat en 2019

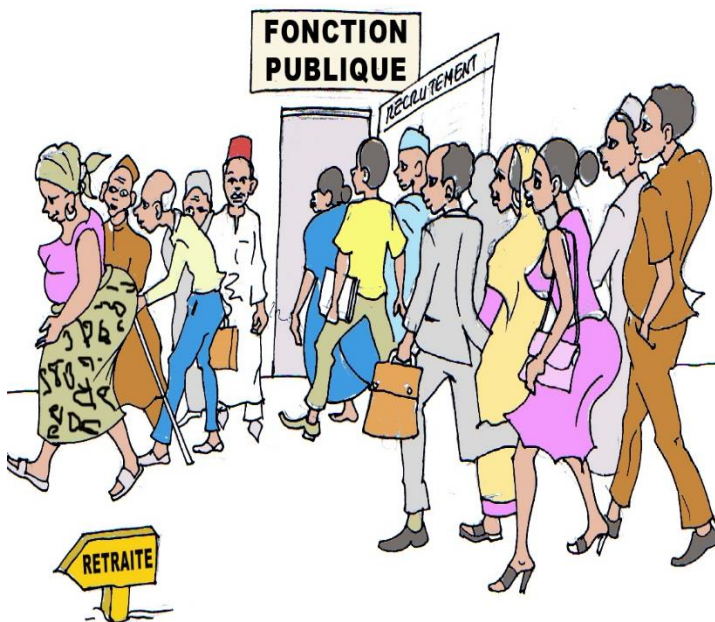
Nature des dépenses		LFI 2019
Dépenses courantes	Paiement des intérêts de la dette	77,00
	Personnel civil	254,85
	Personnel militaire	95,15
	Bien-service civil	84,00
	Bien-service militaire	25,00
	Transferts et Subventions	131,00
	Sous total 1	667,00
Dépenses en Capital	Investissements	312,97
	Sous total 2	312,97
Total dépenses		979,97

Source : DGSB/MFB, 2019

Graphique 6 : Dépenses de l'Etat en 2019



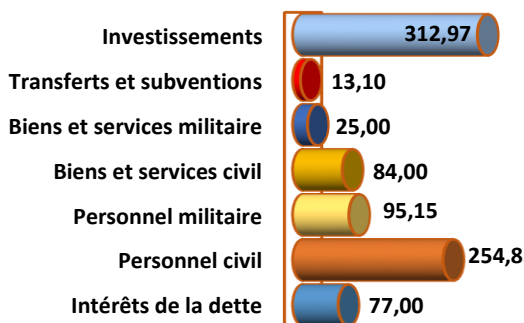
Les Dotations des Pouvoirs Publics sont des dépenses en personnel et en biens et services de l'Etat. Elles sont destinées à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Etat, notamment le salaire des fonctionnaires, la solde des militaires, les dépenses d'eau, d'électricité, de téléphonie, de carburant, etc. Pour l'année 2019, elles sont évaluées à 459 milliards de FCFA.



Les dépenses de la dette représentent le paiement des intérêts de la dette contractée par l'Etat dans le passé auprès des bailleurs de fonds pour financer ses activités, programmes et projets. En 2019, le paiement des intérêts de la dette est d'un montant égal à 77 milliards de FCFA.

Les Transferts et Subventions sont des dépenses destinées au fonctionnement des organismes sous-tutelle de l'Etat (Exemple : Ecoles professionnelles, Universités, Hôpitaux, SNE, STE ...) et les aides sociales (Bourses des étudiants). Elles sont estimées à 131 milliards de FCFA en 2019.

Graphique 7 : Répartition des dépenses par nature



Les dépenses d'investissements et d'équipements désignent les dépenses effectuées par l'Etat pour la construction des écoles, hôpitaux, routes, châteaux d'eau, ponts ainsi que pour l'acquisition des équipements (table-bancs, lits d'hospitalisation, véhicules, groupes électrogènes, ordinateurs, etc.) Elles sont estimées à 312,97 milliards FCFA dont 118 milliards sur financement intérieur et 195 milliards sur financement extérieure.

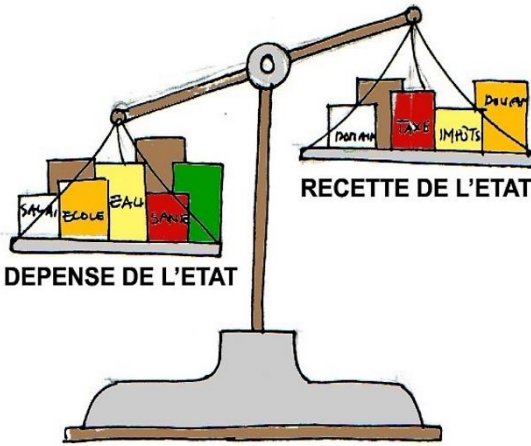
C- Le solde budgétaire en 2019

Le solde budgétaire de l'État est la différence entre le niveau des recettes et le niveau des dépenses constatées dans le budget de l'État. En 2019, la LFI a prévu un montant de 983 milliards de FCFA de recettes totales de l'Etat (y compris les dons) contre 979,97 milliards de FCFA de dépenses totales.

Tableau 4 : Solde budgétaire LFI 2019

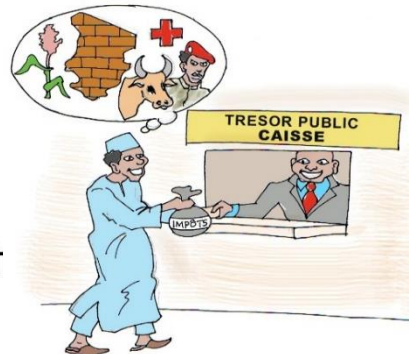
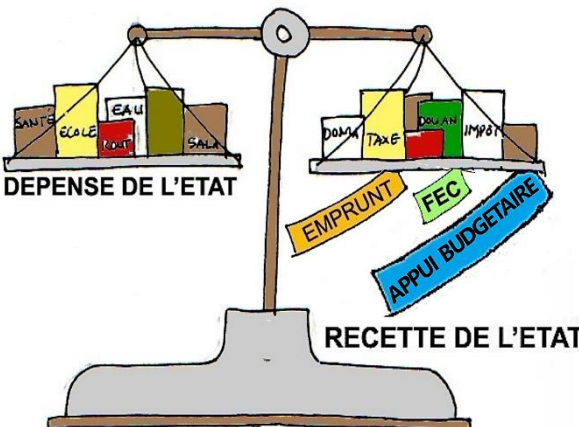
Nature	Montant
Dépenses totales	979,97
Recettes totales	983,00
Solde budgétaire (hors dons)	-153,35
Solde budgétaire (y compris dons)	03,03

Source : DGSB/MFB, 2019



Considérant les dons, legs et fonds de concours dans les recettes totales, il se dégage un solde budgétaire excédentaire de 3,03 milliards de FCFA. Cependant, ce solde n'est pas définitif car il faut y ajouter les dépenses d'amortissements de la dette publique et le paiement des arriérées.

Ainsi, il en résulte un déficit prévisionnel base caisse qui est financé par les appuis financiers des Partenaires Techniques et Financiers, le décaissement attendu de la Facilité Elargie de Crédits (FEC) du FMI et les opérations issues de roll over des titres publics.



3. Quelles sont les dépenses sectorielles en 2019 ?

A- Les dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté

La lutte contre la pauvreté est l'une des priorités du programme politique du gouvernement tchadien. Elle se traduit par une allocation spécifique de ressources de l'Etat aux secteurs prioritaires que sont l'éducation, la santé, l'environnement, l'agriculture, l'hydraulique, l'action sociale, l'élevage et la pêche.

Des progrès significatifs ont été réalisés dans ces différents secteurs prioritaires depuis la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2013-2017 et le PND 2017-2021 s'inscrit dans la même perspective de réduction de la pauvreté en vue du développement socioéconomique durable du Tchad.

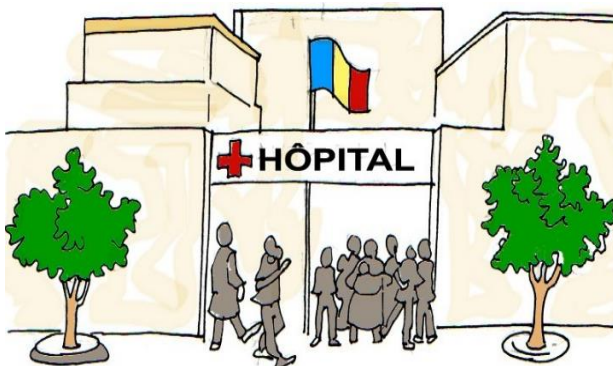
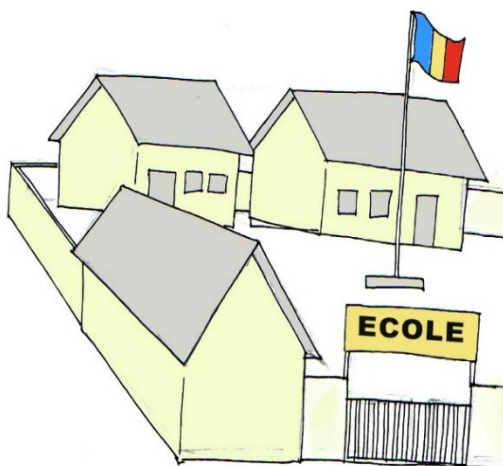


Tableau 5 : Dépenses des secteurs prioritaires

Secteur	Montant	Part dans dépense totale de l'Etat
Education	114,09	11,64%
Santé	56,14	5,73%
Action sociale	5,37	0,55%
Agriculture	21,96	2,24%
Elevage	15,55	1,59%
Environnement	21,05	2,15%
Total dépenses prioritaires	232,16	23,69%
Total dépenses de l'Etat	979,97	

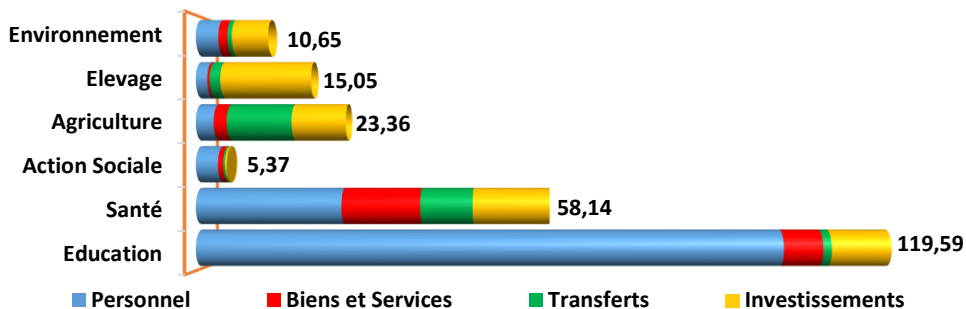
Source : DGSB/MFB, 2019



Ainsi, les dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté s'élèvent à hauteur de 232,16 milliards de FCFA, soit environ 25% du budget général de l'Etat en 2019.

En effet, les dotations des différents secteurs prioritaires sont comme suit : l'éducation (y compris la formation professionnelle) reçoit 119,59 milliards de FCFA, suivi de la santé publique avec 58,14, ensuite viennent l'agriculture (23,36), l'élevage (15,05), l'environnement (y compris eau et pêche) avec 10,65 et enfin l'Action sociale (05,37).

Graphique 8 : Répartition des dépenses des secteurs prioritaires



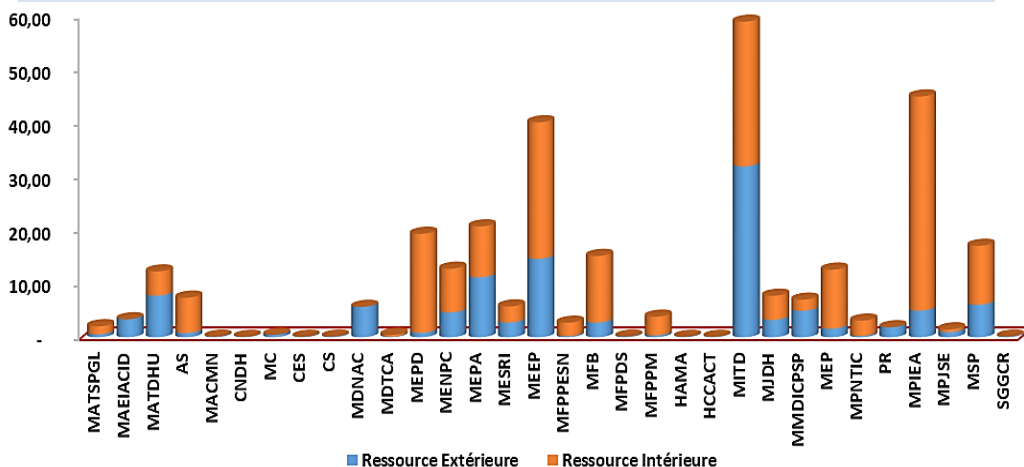
B- Les dépenses d'investissements par source de financement

Les dépenses d'investissements de l'Etat sont financées par les ressources intérieures et extérieures.

En 2019, les dépenses d'investissements financées sur ressources intérieures s'élèvent à 118 milliards de FCFA. En effet, elles sont dominées par les investissements en infrastructures suivies des dépenses liées à l'environnement, l'eau la pêche l'élevage, l'aménagement du territoire, la santé, l'éducation nationale et l'agriculture.

Les dépenses d'investissements financées sur ressources extérieures, pour leur part, s'élèvent à 195 milliards de FCFA et sont majoritairement destinées aux investissements dans les secteurs prioritaires. Le graphique ci-dessous présente la répartition des dépenses d'investissements par sources.

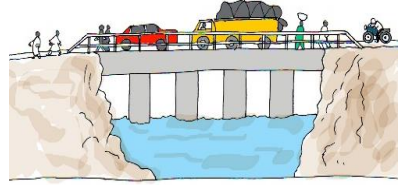
Graphique 9 : Dépenses d'investissements par source et par ministère



C- Les dépenses globales de chaque Institution et Ministère



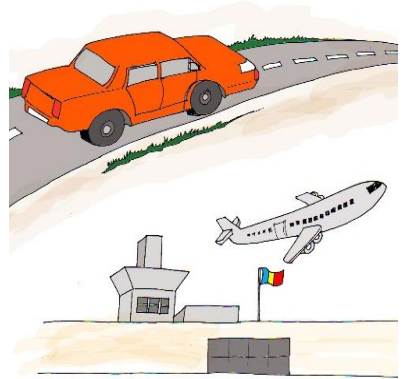
Les dépenses globales prévues pour les Institutions de la République et les départements ministériels passent de 958 milliards de FCFA en 2018 à 979 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse d'environ 20 milliards.



Cette hausse s'inscrit en grande partie dans le cadre du :

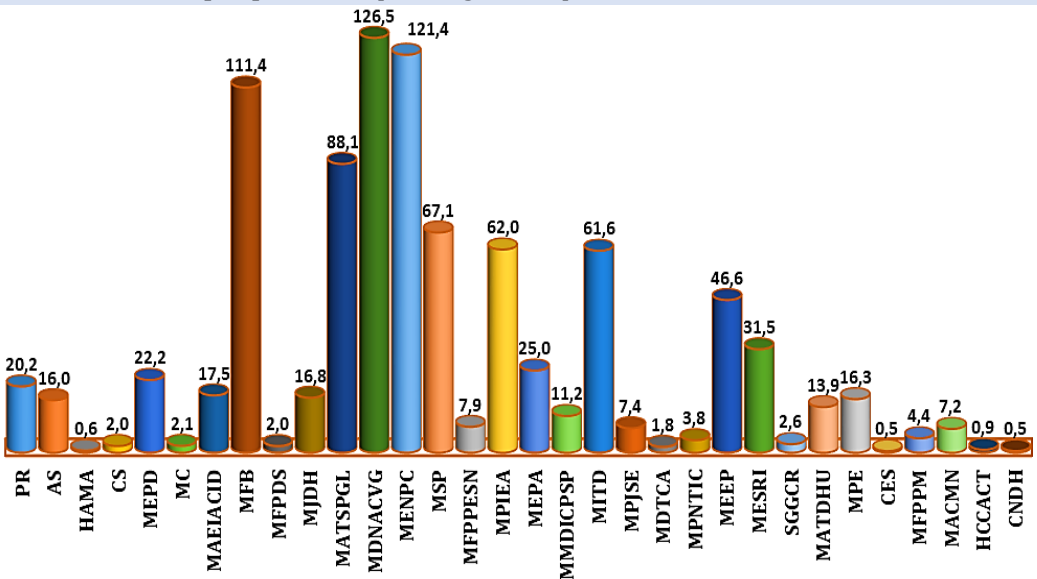


Rétablissement de l'intégralité de la solde des militaires ;



Relèvement progressif des Augmentations Générales Spécifiques dans le salaire des fonctionnaires de l'Etat.

Graphique 10 : Dépenses globales par Institution et Ministère



4. Quelles sont les mesures fiscales et douanières 2019 ?

Au titre de la Loi de Finances Initiale (LFI) 2019 et dans le souci d'améliorer la collecte de ressources en vue d'une meilleure couverture des charges de l'Etat au profit des citoyens, il est proposé quelques nouvelles mesures fiscales et douanières.

Pour consulter les détails de ces différentes mesures, il faut se référer à la Loi N°037/PR/2018 portant Loi de Finances 2019. Ces mesures ont pour seul but d'assurer une meilleure répartition des richesses du pays entre les différentes couches de la population tchadienne.



A- Impôts sur les revenus et les bénéfices

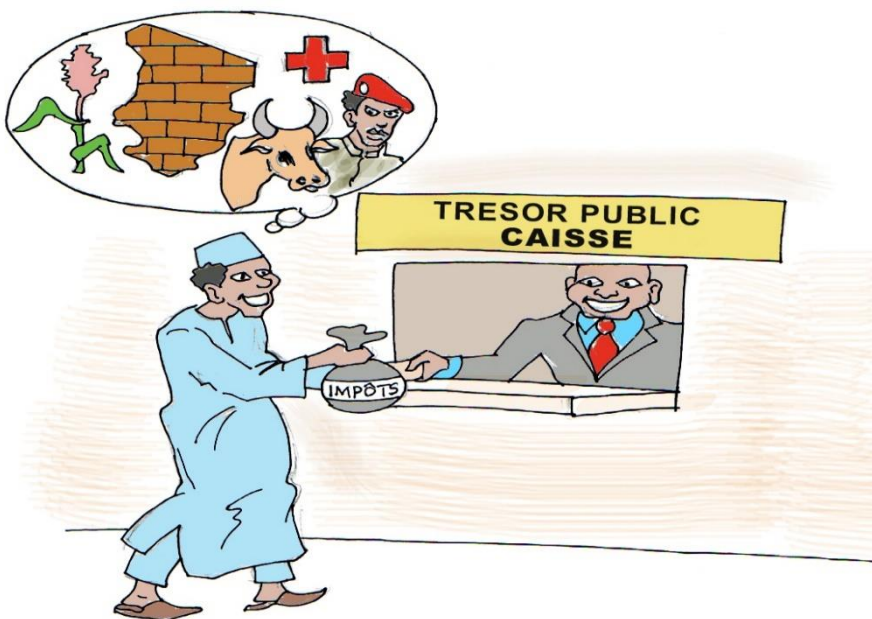
La LFI 2019 prévoit le prélèvement annuel à la source de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP). Cet impôt est assis d'une part sur les revenus du travail et d'autre part sur les revenus du capital.

Les Revenus du Travail sont constitués des :

- ⊙ traitements, salaires, indemnités, émoluments et rentes viagères ;
- ⊙ bénéfices des activités industrielle, commerciale, artisanale, agricole, minière ;
- ⊙ rémunérations des gérants majoritaires des sociétés à responsabilité limitée et des sociétés en commandite simple ;
- ⊙ bénéfices des professions non commerciales et autres revenus assimilés réalisés par les personnes physiques.

Les taux applicables aux différentes tranches de revenus annuels sont :

- ⊙ 0 et 800.000 Francs-----0 % ;
- ⊙ 800.001 Francs et 2.500.000 Francs-----10 % ;
- ⊙ 2.500.001 Francs et 7.500.000 Francs-----20 % ;
- ⊙ supérieurs à 7.500.000 Francs-----30 %.



Les Revenus du Capital quant à eux sont constitués des revenus fonciers composés des revenus locatifs et des plus-values immobilières.

Le calcul de l'Impôt sur les Revenus du Capital se fait par application du taux de 20 % au revenu net de chaque catégorie.

Par ailleurs, la LFI 2019 induit également, entre autres :

- ⊙ la taxation des activités de location du matériel et du mobilier à usage professionnel ;
- ⊙ le plafonnement à 30 % de l'affranchissement des indemnités de transport (calculées sur le salaire de base mensuel de chaque employé) lorsqu'elles profitent à tout le personnel de l'entreprise ;
- ⊙ l'assujettissement des personnes qui louent du mobilier à usage professionnel ;
- ⊙ l'assujettissement à un droit de 3 % de certaines prestations des entreprises.

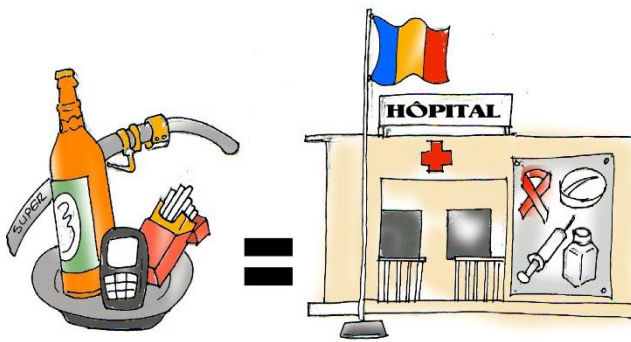
Les différentes nouvelles mesures fiscales ont pour objectif d'améliorer le niveau des recettes de l'Etat afin de pouvoir financer efficacement la lutte contre la pauvreté et le développement socioéconomique du Tchad.

B- Droits d'accise, redevances et autres taxes

La LFI 2019 prévoit le prélèvement d'une redevance sur le chiffre d'affaire réalisé par les sociétés de téléphonie mobile plafonné à 9 % au profit de certaines structures publiques.

Il est également institué une taxe spécifique allant de 10 à 20 % sur les véhicules de tourisme, les boissons alcoolisées et le tabac

et un droit d'accises allant de 5 à 25 % sur les eaux gazeuses et boissons sucrées. Cette taxe permet de financer la lutte contre les effets néfastes liés à l'alcool et le tabac.



Une redevance pour la modernisation des infrastructures aéroportuaires assise sur chaque billet d'avion au départ de N'Djaména ou tout autre aéroport du Tchad au profit de l'Autorité de l'Aviation civile du Tchad. Le montant de cette redevance est fixé à 10 000 FCFA pour les billets en classe économique et à 15 000 FCFA pour les billets en classe intermédiaire ou classe affaire.

Les taxes de développement touristique affectées à l'Office national de Promotion du tourisme, de l'Artisanat et des Arts (ONPTA) ont été modifiées à l'effet d'accroître les ressources pour financer le développement du secteur touristique tchadien.

La LFI 2019 prévoit le prélèvement de 1 % sur les salaires à soustraire pour l'IRPP pour financer les activités du Fonds de Promotion de l'Habitat.

Enfin, il est institué un visa touristique, pour les pays ne disposant pas d'accord avec le Tchad, de 35 000 FCFA pour la Zone Afrique et 65 000 FCFA pour le reste du monde.

C- Exonérations et exemptions fiscales et douanières



Dans la LFI 2019, les exonérations et exemptions fiscales et douanières prévues par le Code Général des Impôts, le Code des Douanes ou la Charte des Investissements, peuvent être accordées à la demande du contribuable par Arrêté conjoint du Ministre en charge des Finances et du Ministre en charge du Commerce ou avec le Ministre en charge de la Planification après avis techniques de la Commission chargé d'examiner les demandes d'exonérations.

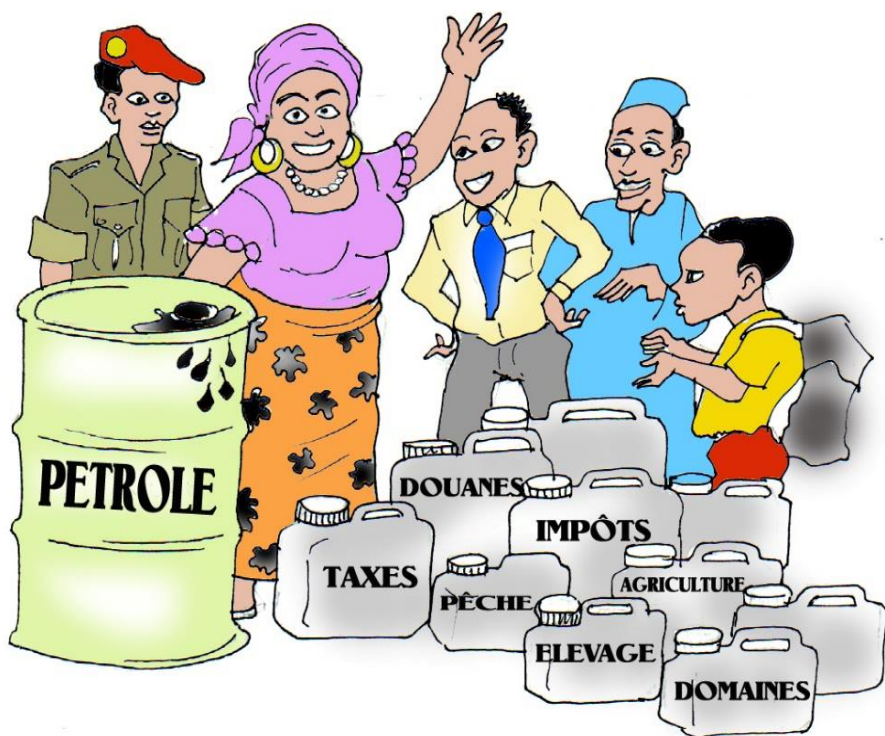
Toute convention, tout accord, tout marché ou contrat, ayant une incidence fiscale et qui n'est pas préalablement approuvé par le Ministre en charge des Finances, ne sera pas opposable à l'Administration fiscale.

Il est prévu également des exonérations de la TVA sur les intrants agricoles, les intrants des produits de l'élevage et de la pêche d'une part et la baisse de 50 % de la taxe sur le natron et le sel d'autre part.

Ces différentes mesures fiscales ont pour but de réduire les exonérations et exemptions fiscales qui constituent une perte des recettes de l'Etat, de promouvoir et de renforcer les activités dans le secteur agropastoral et le secteur minier.

En outre, il est prévu la modernisation des activités douanières pour la sécurisation des recettes comme ci-dessous :

- ⊙ bancarisation de tous les bureaux des douanes ;
- ⊙ sécurisation des marchandises dès le franchissement des frontières par l'instauration du transit électronique ;
- ⊙ opérationnalisation de la plateforme de dématérialisation du dédouanement à travers la mise en place du guichet unique.



Conclusion

Le projet de loi de finances pour l'année 2019 est chiffré en recettes et en dépenses respectivement à 983 milliards et 979,97 milliards de FCFA. Il se dégage un déficit de l'ordre de 153,35 milliards de FCFA hors dons. Le déficit budgétaire prévisionnel est financé par les dons, par les appuis des partenaires Techniques et Financiers, par le décaissement attendu FMI et par les opérations issues de roll over des titres publics.

Comparé à l'exercice 2018, la Loi des Finances 2019 connaît une augmentation de 136,59 milliards de FCFA en recettes et une baisse de 363,06 milliards de FCFA en dépenses, soit respectivement un taux d'accroissement de 16,14 % et un taux de diminution de 27,03 %.

Son vote par les Députés à l'Assemblée Nationale le 28 décembre 2018 et sa promulgation par le Président de la République le 31 décembre 2018 l'a rendue exécutoire. Ce qui permettra au Gouvernement d'assurer une bonne exécution des dépenses publiques aux fins d'améliorer les conditions de vie de chaque tchadienne et tchadien.

Quelques définitions des termes et concepts

Adoption du budget : Processus formel par lequel est adopté le budget à l'Assemblée Nationale.

Aide ou appui budgétaire : procédé par lequel l'aide au développement est directement intégrée dans le budget de l'État et affectée à certaines priorités.

Arbitrage : Phase de concertation entre le gouvernement et les ministères, permettant de définir des enveloppes indicatives par ministère.

Bons du Trésor : Emprunts à court terme émis par l'État pour financer ses besoins.

Budget annexe : Budget retraçant les dépenses et les recettes d'un service de l'État dont l'activité tend essentiellement à produire des biens ou à rendre des services donnant lieu à un paiement.

Budget axé sur les résultats : C'est le budget de l'État élaboré, présenté et exécuté sous forme de programmes traduisant les politiques publiques auxquelles sont associées des objectifs assortis d'indicateurs de résultats.

Budget citoyen : Budget de l'État résumé en de termes simple et accessible.

Budget général de l'État : Document qui retrace les recettes et les dépenses de l'État, à l'exception des recettes affectées.

Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) : Instrument de programmation pluriannuel glissant pour l'ensemble des recettes et des dépenses.

Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) : C'est une technique d'allocation des ressources budgétaires aux différents ministères et institutions sur la base des priorités de développement.

Cadrage macroéconomique : Processus de planification et de préparation du budget qui permet d'allouer les ressources en assurant une discipline budgétaire d'ensemble.

Charges de l'État : La somme de l'ensemble des dépenses et engagements de l'État.

Collectif budgétaire ou Loi de Finances Rectificative : Modifications de la loi de finances initiale en cours d'année par le Parlement.

Crédit budgétaire : Autorisation de dépense limitée en montant et spécialisée quant à son objet.

Déficit budgétaire : Solde négatif, se référant à une situation où les recettes de l'État (hors remboursement d'emprunt) sont inférieures à ses dépenses (hors emprunt) au cours d'une année.

Dépense en capital : dépense d'investissement.

Dépenses courantes : Dépense pour couvrir les besoins courants de l'Administration comme les dépenses de personnel.

Dépense fiscale : Réduction d'impôt ou modalité permettant de différer le paiement de l'impôt ou de la taxe d'un contribuable.

Dépenses d'investissement : Concernent des opérations en capital. Elles comprennent les remboursements d'emprunts, les prêts et avances accordés, les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations) et les subventions d'équipements versées.

Dépenses publiques : Les achats et/ou commandes effectués par l'Etat central.

Dettes extérieures : La partie de la dette publique libellée en monnaie étrangère.

Dettes intérieures : La partie de la dette publique libellée en francs CFA.

Dettes publiques : Engagements financiers pris sous forme d'emprunts par l'Etat.

Don : Un don est un transfert volontaire de biens sans contrepartie de valeur pour le donateur.

Emprunt : Dette contractée sur le marché national et/ou international pour couvrir les dépenses.

Finances Publiques : Ces sont les finances des personnes publiques à savoir l'Etat et ses établissements publics, les collectivités territoriales (Communes, Régions et Départements). Elles concernent les opérations financières que sont les opérations de recettes et de dépenses (opérations budgétaires) mais aussi les opérations de trésorerie.

Impôts : Prélèvement effectué d'autorité et à titre définitif sur les ressources ou sur les biens des individus ou des collectivités, et payé en argent pour subvenir aux dépenses d'intérêt général de l'Etat ou des collectivités locales.

Loi de finances : Texte juridique voté par le Parlement qui retrace et autorise chaque année le prélèvement des ressources d'un Etat et la réalisation des charges pour l'année suivante.

Loi de règlement : Loi de finances permettant au Parlement, après la clôture d'une année budgétaire, d'exercer son contrôle sur l'exécution par le Gouvernement des lois de finances initiale et rectificative.

Loi organique : C'est une loi relative à l'organisation et au fonctionnement des pouvoirs publics. Votée par le parlement, elle précise ou complète les dispositions de la Constitution qui a fixé les principes généraux.

Prêts : C'est un contrat par lequel une personne remet à une autre, à titre précaire, un objet, du matériel, ou des matériaux, des marchandises, ou une somme d'argent, à charge de restitution au terme qu'elles conviennent.

Prévisions : Ensemble des techniques ayant pour but d'évaluer la situation économique à une échéance plus ou moins lointaine.

Produit Intérieur Brut (PIB) : Indicateur économique de la richesse produite à l'intérieur d'un pays par l'ensemble des branches d'activités en une année.

Programme politique : Un programme politique est une planification des ensembles des actions que le gouvernement s'engage à entreprendre pour les années à venir (le mandat).

Recettes : Montant d'argent perçu par l'Etat à travers les taxes, les redevances, les financements extérieurs.

Recettes en capital : Paiements comportant une contrepartie correspondant à une opération en capital telle que la vente de biens de capital fixe, de stock, de terrains ou d'actifs incorporels.

Recettes fiscales : Paiements sans contrepartie et non remboursables effectués au profit des administrations publiques. Elles comprennent également les droites et frais perçus par les administrations n'ayant aucune commune mesure avec le coût ou l'ampleur du service fourni au payeur.

Recettes non fiscales : Elles comprennent tous les encaissements non remboursables des administrations publiques ayant une contrepartie - à l'exception de ceux qui proviennent des ventes de biens en capital -, toutes les amendes et pénalités à l'exception de celles relatives aux infractions fiscales, et tous les encaissements courants des administrations publiques représentant des versements volontaires, non remboursables et sans contrepartie.

Recettes exceptionnelles : Revenus issus des recettes non traditionnelles de l'Etat

Recette publique : L'ensemble des recettes perçues par les administrations publiques et composées essentiellement des impôts et taxes.

Ressources de l'Etat : les recettes et les emprunts.

Ressources extérieures : Ressources destinées à des projets d'investissement financés par des bailleurs de fonds non gérées par le Trésor public.

Ressources internes : Au sens de la Loi de

Finances pour 2019, les ressources internes sont celles gérées par le Trésor public.

Solde budgétaire primaire : C'est la différence entre les dépenses et les recettes de l'Etat hors charges d'intérêt de la dette.

Solde budgétaire global : Différence entre les recettes totales et dons et, les dépenses totales et prêts nets.

Solde budgétaire de base : Recettes totales (hors dons) moins les dépenses courantes (+ les prêts nets) et les dépenses d'investissement public sur ressources internes.

Solde budgétaire base engagement : Différence entre recettes totales et dépenses totales.

Solde budgétaire base caisse : C'est la somme du solde base engagement et de la variation des arriérées de dépenses.

Subvention : Transferts courants sans contrepartie que les administrations publiques versent à des producteurs résidents dans le but d'influencer leurs niveaux de production, leurs prix ou la rémunération des facteurs de production.

Taux de change : C'est la valeur d'une monnaie nationale par rapport à celle d'un autre pays.

Transfert : Il correspond aux biens et services individuels fournis aux ménages.



Ministère des Finances et du Budget
DIRECTION GENERALE DES SERVICES DU BUDGET

Contacts :

commfb@finances.gouv.td

<http://www.finances.gouv.td>

<http://www.observatoire.td>



Avec l'appui de l'Union Européenne
à travers le Programme d'Appui à la Consolidation de l'Etat
(ACET 2)

